

# Le "plan" de la Wabasso est-il acceptable?

(Voir pp. 3 et 4)



# LE TRAVAIL

VOL. XXVII — No 20

Montréal, 25 mai 1951

## "Dresser le plan de son avenir"



A l'issue de la manifestation de dimanche dernier, au Parc Lafontaine de Montréal, les principaux orateurs quittent l'estrade. De gauche à droite: M. Alfred Charpentier, membre de la Commission des Relations ouvrières, M. Gérard Poitras, secrétaire du Conseil central de Montréal, Son Honneur le Maire de Montréal et Son Excellence Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal.

C'est dans ce but que l'Internationale des ouvriers chrétiens s'est réunie à Rome — Le discours de Gérard Picard

Il y a 60 ans, le Pape Léon XIII, ému des conditions de vie du prolétariat, promulgua l'encyclique "Rerum Novarum". Depuis 1891, grâce tout spécialement aux avis et directives de l'Eglise, les travailleurs ont pris de leurs besoins, de leur force et de leur mission une conscience plus ferme et en même temps plus éclairée. C'est pour faire le point de ses victoires et dresser le plan de son avenir que l'Internationale chrétienne du Travail a tenu à Rome les 13, 14 et 15 mai derniers un congrès auquel le Pontife romain a accordé non seulement sa sympathique attention, mais aussi sa participation active.

### Le 13 mai

Ainsi le dimanche 13 mai, à St-Pierre, il célébra pour les congressistes une messe solennelle à l'autel de la Confession. Avant la cérémonie, il affirmait à son immense auditoire que l'une des tâches essentielles de l'Eglise consiste à faire accéder les classes laborieuses à un status de vie qui respecte la dignité humaine et permet, par une aisance convenable, la libération spirituelle. C'était un spectacle très exaltant que cette réunion, sous les voûtes somptueuses de St-Pierre, de milliers de délégués venus, sans faste, représenté la catholicité du travail. Les peuples les plus divers se coudoyaient: Belgique, Canada, Colombie, Allemagne, Espagne, Hollande, Luxembourg, France, Brésil, Autriche, Suisse, Irlande, les Etats-Unis d'Amérique. La diversité s'unifiait dans la prière commune. Cette unité s'exprimait encore à la basilique de Maxence, sous les arcades séculaires.

Avantage l'enthousiasme des spectateurs fut sans contredit monsieur Gérard Picard, président de la Fédération des Travailleurs catholiques du Canada. Il souligna fièrement que l'organisme dont il avait la direction avait depuis longtemps dépassé l'ère des projets et des commencements, mais qu'il avait progressé régulièrement et fermement malgré des puissances réactionnaires. De la basilique de Maxence, les délégués se rendirent en procession à St-Pierre, parcourant avec des flambeaux allumés les rues de Rome. Leur sillon lumineux s'arrêta sous les fenêtres du pape qui prodigua à nouveau ses bénédictions. Le lendemain, au cours d'une audience spéciale aux congressistes, le St-Père détermina une fois de plus les principes qui régissent l'action du siège apostolique en matières économiques et sociales. Il protesta de l'indéfectible amour de l'Eglise pour les classes non privilégiées, et avec force il insista sur le droit des travailleurs à l'appui effectif de l'Eglise. Mater Roma, Mater Ecclesia! Encore une fois ces cris trouvaient un écho, cette prière une réponse.

### AVIS AUX SYNDICATS

Comme presque tous les décrets et conventions contiennent une clause stipulant que la Saint-Jean-Baptiste et la Confédération sont des jours de fêtes chômées et payées et comme, par ailleurs, ces deux fêtes tombent, cette année, un dimanche nous nous sommes posés la question à savoir si elle devait automatiquement être reportée au lundi.

Après avoir fait toutes les démarches nécessaires, nous en sommes venus à la conclusion suivante: la Saint-Jean-Baptiste et la Confédération devront être reportées au lundi, 25 juin et 2 juillet comme jours de congés chômés et payés dans tous les cas où un décret (ou une convention) stipule que ces deux jours de fêtes doivent être chômés et payés.

Les divers Comités paritaires du commerce de la ville de Québec ont déjà pris les mesures nécessaires pour avertir dans ce sens les employeurs assujettis.

Les aviseurs consultés se sont basés sur le texte suivant: (11, Geo. VI, Status refondus 1947, chapitre 19) "les jours suivants sont des jours fériés: ... la Saint-Jean-Baptiste 24 juin ou le 25 si le 24 est un dimanche, la Confédération, 1er juillet ou le 2 si le 1er est un dimanche..."

L'article 7 du Code de procédure stipule dans le même sens; et le ministère du Travail, consulté à ce sujet partage absolument cette opinion.

Il est donc évident que ces deux fêtes sont reportées cette année au lundi. Il restera donc aux représentants des syndicats sur les comités paritaires ou sur les comités de griefs à agir conformément à ces données s'ils veulent en faire profiter leurs membres.

Lucien Dorion, président, Fédération des Employés du Commerce, (C.T.C.C.).

### Espoir et joie

En ce soir de mai 1951 résonnaient l'espoir et la joie des masses chrétiennes. Les délégués qui se succédèrent à la tribune, exposèrent moins des doctrines qu'ils ne protestèrent de leur foi en l'Eglise protectrice de la classe ouvrière. Parmi les plus remarquables orateurs, celui qui souleva da-

...Retournés chez eux, les délégués à ces assises internationales diront à leurs mandataires que grâce à "Rerum Novarum", une nouvelle formule des droits de l'Homme permet son intégration dans la Cité de demain.

(Ce texte, transmis au Canada sur ondes courtes, est publié par le "Travail" avec l'aimable permission de Radio-Canada).

## "Encore faut-il qu'il y ait un foyer..."

"Nous faisons le vœu que patrons et ouvriers voient le problème de la justice sociale dans toute son ampleur. C'est un problème humain qui est immense. Que tous comprennent la nécessité de s'asseoir à une même table pour étudier ensemble ce problème, à la lumière de l'Evangile, des encycliques et des directives actuelles de l'Eglise.

"Nous faisons le vœu de voir naître en terre canadienne des organismes mixtes qui régiront l'économie, tel ce conseil économique de Hollande, auquel la reine des Pays-Bas a donné force législative. Il ne nous appartient pas de fixer les structures; il faut que chacun comprenne que les évêques ne sont pas des économistes; mais il nous appartient d'assurer tous ceux qui cherchent que c'est en se regardant avec calme et affection qu'ils trouveront les formules susceptibles d'apporter solution à leurs problèmes."

"Vous ne vous entendrez pas si vous n'ouvrez l'Evangile. Chacun doit d'abord régler le problème social en vivant personnellement les enseignements du Christ, en s'intégrant dans l'Eglise. Après viendront les réalisations sociales. Les patrons auront le devoir de bien utiliser leur propriété. Les ouvriers auront le devoir de bien faire leur travail.

"Il y aura des droits à défendre, car il y a des abus, telle la scandaleuse concentration des richesses entre les mains de quelques hommes. Mais la défense des droits est une chose compliquée. Il est d'impérieuse nécessité d'y faire pénétrer l'esprit de l'Eglise. Et cet esprit de l'Eglise on peut le faire comprendre à des enfants."

"L'Eglise veut la paix et le bonheur dans le foyer. Encore faut-il qu'il y ait un foyer. Or la condition actuelle ne permet pas qu'il en soit ainsi pour beaucoup de familles. L'Eglise veut que chaque père de famille ait son petit coin de terre, son humble maison. Il y a des familles qui ont de trop belles maisons, en ville et en campagne, alors que des milliers d'autres hommes se voient imposer par la nécessité des foyers inhumains."

(Allocution de Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, à la manifestation du Parc Lafontaine, dimanche dernier).



Les ouvriers du Textile sont perplexes devant le plan de participation aux recettes de la Wabasso. Pour connaître les raisons de leur inquiétude, lisez les pages 3 et 4.

# Vote à la DOMINION OIL CLOTH

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada annonce qu'elle vient de remporter une première victoire sur la firme Dominion Oil Cloth and Linoleum Co. Ltd., de la rue Parthenais, à Montréal.

La Commission de Relations ouvrières de la province de Québec, vient en effet de faire droit à la requête du Syndicat des Travailleurs du Linoléum de Montréal (C.T.C.C.), et a décrété la tenue d'un vote secret pour permettre aux employés intéressés de décider s'ils seront officiellement représentés par le Syndicat des Travailleurs du Linoléum de la C.T.C.C. ou par une association indépendante qui a pour nom: Dominion Linoleum Employees' Association.

Le vote en question sera fait sous la surveillance d'un représentant de la Commission de Relations ouvrières à une date qui n'est pas encore déterminée.

En annonçant sa décision aux parties intéressées, la Commission de Relations ouvrières explique qu'elle a fait enquête et "qu'il découle de cette enquête que le congédiement de membres actifs du Syndicat national des Travailleurs du Linoléum de Montréal, effectué par la Dominion Oil Cloth and Linoleum Co. Ltd., constitue une présomption suffisante de contrainte envers ses salariés en général".

Près de 900 employés sont intéressés dans cette lutte syndicale et prendront part au vote qui aura lieu à la suite de la décision de la Commission des Relations ouvrières.

# La compagnie Butterfly ne pourra pas poursuivre

Une lettre de la Commission des relations ouvrières à M. Gérard Picard

Québec, le 11 mai 1951.

Monsieur Gérard Picard, président, Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, 1231 est, rue Demontigny, MONTREAL.

Re: Butterfly Hosiery Co. Ltd., Drummondville, — et — Assoc. du Bas façonné de Drummondville Inc.

Cher monsieur,

Les membres de la Commission, lors d'une séance régulière tenue à Québec cette semaine, ont étudié la requête soumise par le procureur de l'entreprise ci-dessus mentionnée aux fins d'annuler la reconnaissance syndicale et d'être autorisés à poursuivre les tricoteurs de son client qui s'étaient rendus coupables de cessation de travail.

Lors de l'audition tenue dans cette affaire, le procureur de l'entreprise a déclaré se désister de sa demande en annulation de reconnaissance syndicale mais a persisté dans sa demande quant à l'autorisation de poursuivre.

Les membres de la Commission désirent aviser les intéressés qu'ils réprovent ces pratiques condam-

nables lesquelles d'ailleurs sont prohibées par la Loi des relations ouvrières et rendent passibles d'amende ceux qui s'en rendent coupables.

Vu que par suite de la mise en demeure faite par la Commission de relations ouvrières les tricoteurs ont repris leur travail, que depuis, la production s'est effectuée d'une façon continue et normale et que, par ailleurs, les parties s'étaient entendues pour soumettre un autre grief à une Commission d'arbitrage et que lors de cet arbitrage une atmosphère de saines relations de travail a existé, les membres de la Commission ont conclu qu'il n'y avait pas lieu, dans les circonstances, d'accorder ladite requête en autorisation de poursuivre.

Ils espèrent toutefois que les intéressés comprendront et respecteront les obligations qui leur incombent comme salariés et que de tels actes ne pourront leur être reprochés à l'avenir.

Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le secrétaire, Paul-E. Bernier.  
P.-E. Bernier, L.L.L., /sp

## Le problème ouvrier

# GRILLS

Lors d'une partie de sucre un homme assez émêché offrait du "gin" en disant: "Ne vous gênez pas. Cela ne brise pas le jeûne". Un autre lui répondit: "C'est vrai, mais parfois cela brise l'homme".

Combien de nos jeunes gens (filles et garçons) brisent leur paix, leur honneur et leur santé dans les cafés et les grills. Voici des rapports du bureau fédéral de la statistique: en 1939, on a dépensé \$32,662,645, en alcool, vin et bière; en 1943, \$64,679,008. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1945, on a bu 3,720,000 gallons de spiritueux et 110,224,000 gallons de bière. Pour 1949, on a dépensé 614 millions pour les boissons alcooliques et consommé 181,442,503 gallons de bière.

Les statistiques ne peuvent pas nous dire qu'elle est la part des adultes et des jeunes, mais nous savons que le nombre va toujours croissant des jeunes gens qui fréquentent les cafés et les grills et y prennent de la bière. Trop souvent, ces endroits sont des lieux de flirt, de rendez-vous, de racolage, d'anti-chambre pour les maisons de prostitution. Nos jeunes, l'avenir de demain "deviennent trop souvent des proies faciles pour le vice". (Lettre pastorale collective no 22).

L'argent dépensé dans ces grills et ces cafés, on ne l'a plus pour faire sa part et aider les parents, on ne l'a plus pour mettre quelque chose de côté et se préparer sérieusement au mariage sans être obligé d'emprunter et de se faire exploiter pour acheter le ménage. On s'entaine à l'alcoolisme et Franklin a dit: "L'ivrognerie est un vice qui coûte plus cher à nourrir que trois enfants à élever".

A fréquenter souvent ces lieux d'amusement, on perd le goût de l'effort, du sérieux, on s'habitue à la mollesse du caractère, quand on n'y perd pas son honneur. Est-ce qu'avec des jeunes gens aussi mous, avec des mollesques sans épine dorsale, nous allons obtenir des ouvriers compétents et consciencieux, des apôtres du syndicalisme et de la promotion ouvrière, des familles fortes? Certainement non. Seuls des loisirs sains peuvent aider à la formation d'une classe ouvrière saine et forte.

# Le "plan" de la Wabasso est-il acceptable ?

## Une réputation



Il existe en Mauricie une entreprise de textile qui s'appelle la Wabasso Cotton Company Ltd. Cette compagnie possède trois usines: l'une aux Trois-Rivières, qui emploie environ 1,200 ouvriers et ouvrières; une deuxième à Shawinigan, qui en emploie environ 400; une troisième à Grand-Mère, dont le personnel se chiffre autour de la centaine. Ces trois usines font la transformation du coton brut en fil et en tissu, dont on fabrique en particulier des draps de lit, des taies d'oreiller et du tissu à chemises, etc.

Pour les gens des Trois-Rivières, la compagnie Wabasso est une vieille connaissance. Elle est installée dans la ville depuis 1907 et surtout, elle s'est bâtie une solide réputation en matière de salaires. Tout le monde sait depuis longtemps qu'elle paie ses employés le moins possible, qu'elle combat le syndicalisme autant que possible, dans les limites de la loi et tente par tous les moyens d'augmenter ses profits sans payer les salariés correspondants.

## ...dont on veut se débarrasser

Or, la compagnie elle-même se rend compte que sa réputation est mauvaise. Elle le sait depuis longtemps.

Seulement, pendant la crise, elle s'en fichait pas mal. Toutes les compagnies agissaient de même, alors, et toutes avaient mauvaise réputation. Ça n'était pas très grave.

Mais quand, avec la dernière guerre, les autres employeurs se sont mis à comprendre le bon sens, c'est devenu très gênant. Il fallait absolument faire quelque chose. Est-ce que la Wabasso a changé son fusil d'épaule? Est-ce qu'elle s'est mise à payer les mêmes salaires que les autres grosses compagnies de textile?

Pas du tout! Ça aurait coûté trop cher! Non, la Wabasso, tout en augmentant ses salaires, les a gardés à un niveau inférieur. Mais elle a entrepris en même temps d'effacer sa mauvaise réputation.

## Comment faire ?

C'était assez difficile. Se faire passer pour généreuse quand on paie moins que les autres, c'est un tour de force! Mais la Wabasso garde à son service des gens fort intelligents et qui ont trouvé le moyen.

Voilà, par exemple, ce qu'a fait M. Whitehead.

M. Whitehead, c'est le gérant de la Wabasso. "J'ai étudié", dit M. Whitehead, dans une conférence donnée à Montréal (1), "j'ai réfléchi bien souvent." Et comme il avait lu des articles sur le partage des bénéfices, ça lui a donné des idées. Pourquoi pas? s'est-il dit un beau matin. Le partage des bénéfices, c'est dans l'air. Si on essayait...

Et M. Whitehead a inventé un système qui n'est pas le partage des bénéfices (c'est lui-même qui le dit), ni un bonus, mais qui en a l'air d'un. Ça s'appelle "Le plan des salaires basé sur le partage des recettes de la transformation".

Vous trouvez ça compliqué, comme nom? Ça l'est certainement. Mais ça sonne bien quand même et vous allez voir que c'est efficace.

## Des conférences

En un clin d'oeil, le "plan de salaires basé sur etc.", avait retapé la mauvaise réputation de la Wabasso Cotton. Du coup, les gens (de loin) se sont mis à croire que c'était là une compagnie "progressive", "sociale", tout ce que vous voulez.

Du jour au lendemain, M. Whitehead devenait un conférencier célèbre. Au mois d'octobre dernier, par exemple, il donnait une conférence aux patrons de Montréal (A.P.I.). Il y parlait, non seulement du "plan de salaire basé etc.", mais aussi de la Lettre des Evêques, du Pape, de la dépersonnalisation de l'ouvrier, etc.

D'un bout à l'autre de la province, on parla du "partage des bénéfices" de la Wabasso et certains gens se figurèrent que M. Whitehead

(1) Conférence aux congressistes de l'A.P.I. le 31 octobre 1950, d'après un compte rendu de la "Voix de l'Est" de Granby.

On parle depuis quelque temps, à travers la province, du supposé "partage des bénéfices" qui se pratique à la Wabasso des Trois-Rivières. Le TRAVAIL explique aujourd'hui ce qui en est et ce qu'il faut en penser du point de vue des ouvriers du textile.

venait de résoudre, d'un coup sec, toute la question sociale.

Le tour était joué. La Wabasso gardait ses salaires à niveau inférieur et sauvait sa réputation dans la province.

## Des doutes aussi !

Mais tout de même, certaines personnes, comme par exemple les ouvriers de M. Whitehead, gardaient des doutes sérieux sur la "conversion" de la Wabasso.

Pourquoi? D'abord, parce que M. Whitehead laissait trainer dans ses conférences des contradictions assez inquiétantes. Il disait par exemple à Montréal: "Comme chef d'entreprise, j'ai été impressionné par les passages de cette lettre (des évêques) qui parlent du rôle et de la responsabilité du patron".

Mais les ouvriers de M. Whitehead se demandent si leur patron a lu le paragraphe 112 de la lettre, celui où il est dit que "... les syndicats doivent pouvoir compter sur le plus grand nombre possible d'adhérents sans être constamment aux prises avec les difficultés du recrutement et les oppositions sourdes ou ouvertes à leur action. On voit dès lors combien nécessaire est la sécurité syndicale, entendue selon les exigences de la vraie liberté syndicale. Patrons et législateurs doivent favoriser cette sécurité".

S'il l'a lu, M. Whitehead n'a pas été assez "impressionné" pour accorder la clause d'atelier syndical imparfait qui existe dans une dizaine d'entreprises analogues à la sienne, et que le syndicat a demandée le 18 juin 1948.

## Les étrangers

M. Whitehead, qui prétend avoir beaucoup de respect pour la Lettre des Evêques n'a pas montré pourtant pas beaucoup à l'égard du syndicalisme que les évêques recommandent spécialement.

"Dans l'état actuel des choses, disait-il en effet à Montréal, ce sont les chefs du mouvement ouvrier qui réclament pour l'ouvrier et décident en son lieu et place. Pour faire triompher leurs revendications, ils ont recours à la force économique de leurs groupements. (...) On ne pourra démontrer à ces revendicateurs étrangers à l'entreprise l'excès de leurs exigences qu'à la suite de conflits préjudiciables, de périodes de dépression, de pertes de clientèle ou de la faillite de l'entreprise".

Voilà ce que M. Whitehead pense des syndicats. Les chefs du mouvement ouvrier sont pour lui des "étrangers", ont des exigences "excessives", etc.

## 20 cents l'heure de moins

La Wabasso Cotton est une compagnie riche, comparable à la Dominion Textile. C'est une entreprise prospère, bien établie, qui réalise des profits intéressants.

Or, la Wabasso Cotton, avec toutes les conférences de M. Whitehead et le beau "plan de salaires basé sur etc.", paie EN FAIT, depuis 1945, une moyenne de salaire horaire inférieure à celle de la compagnie Dominion Textile.

Cela, c'est un fait prouvé. Les ouvriers de la Wabasso, quand ils ont reçu leur paye et leur bonus par dessus le marché, sont encore en arrière des ouvriers de la Dominion Textile.

## Mais alors... ?

Le partage des bénéfices, ça ne vaut rien? Les évêques n'ont pas raison de le réclamer dans leur lettre? On est encore mieux avec un salaire?

Attention! Pas trop vite!

D'abord, il faut distinguer entre "le part-

tage des bénéfices" en général et le "plan" de M. Whitehead. Le partage peut être une excellente chose s'il est bien pratiqué.

Mais il est certain que le plan de la Wabasso est inadmissible et qu'en fait il maintient les salaires à un niveau inférieur au lieu de les augmenter.

Comment? C'est ce que nous allons voir maintenant; c'est assez facile à comprendre. Il suffit d'examiner le plan tel qu'expliqué par la Wabasso elle-même dans ses feuillets publicitaires.

## Un cheval, un lapin

Comment la Wabasso partage-t-elle les recettes de la transformation? D'une façon bien particulière et qu'il faut étudier de très près.

La Wabasso prend en effet les recettes, en soustrait le coût: du coton brut, des produits chimiques, de la teinture, des empois, du combustible, de l'électricité, du matériel d'emballage, des contenants et des fournitures.

Une fois ces dépenses soustraites, il reste une somme d'argent que la Wabasso divise alors en deux: une part pour les ouvriers, une autre pour la compagnie.

Vous suivez? C'est ici qu'il faut faire attention.

## La part de la compagnie

Car ces deux parts, qui ont l'air égales, ne le sont pas du tout. En effet, celle de la compagnie n'est affectée que par des déductions sans grande importance, vu que toutes les grosses dépenses déjà énumérées en sont déjà soustraites.

Tandis que la part des ouvriers doit être réduite d'abord de:

tous les salaires payés dans l'entreprise, à l'exception de ceux des vendeurs et seul le reste sera distribué en supplément aux ouvriers, en pourcentage sur leurs salaires.

A même leur part, les ouvriers paient donc: a) leurs propres salaires; b) les salaires des employés de bureaux qui n'ont aucune influence sur la productivité; c) les apprentis qui ne produisent pas normalement et qui gâchent du matériel.

## Des chiffres

En somme, voici comment les choses se passent. Supposez (c'est un exemple) que la valeur totale de la production pour trois mois soit de:

- 1. La compagnie déduit les dépenses énumérées 500,000.
- 2. Ce qui laisse une somme de 1,000,000
- 3. C'est cette somme qu'on va maintenant diviser en deux. La compagnie recevra: 500,000.
- 4. Et les ouvriers: 500,000.
- 5. Mais ces derniers devront d'abord soustraire tous les salaires de l'usine 400,000.
- 6. Et le boni sera alors de: 100,000/400,000 c'est-à-dire ¼, c'est-à-dire 25%.

## Un cas

Jusqu'ici ça va bien, parce qu'il y a tout de même dans notre exemple, 25% de boni pour consoler les ouvriers d'un salaire de base inférieur.

Mais supposez que les recettes ne sont pas assez grosses, que rien ne dépasse par-dessus

les salaires; qu'arrive-t-il alors?

C'est bien simple:

- 1. Les ouvriers touchent alors leur salaire de base inférieur;
- 2. Tandis que la compagnie touche en recettes une somme égale à la liste de paye complète de ses employés.

C'est-à-dire, d'après la proportion du salaire dans le prix du textile, la compagnie pourrait toucher 25% environ de bénéfices tandis que les ouvriers se contenteraient de salaires de base qui sont d'un tiers inférieurs à ceux que paie l'industrie en général.

## Pas des fous

Car on ne peut pas croire que les ouvriers de Dominion Textile, par exemple, accepteraient une baisse de salaire alors que la compagnie ferait encore des bénéfices. Ils ne sont pas fous!

Tandis qu'avec leur "plan", les ouvriers de la Wabasso n'ont qu'à sucer leur pouce si leur "part" ne dépasse pas la somme des salaires de base.

## Quoi faire alors ?

Il n'y a que deux solutions.

Ou bien les ouvriers de la Wabasso vont exiger et négocier les mêmes salaires qu'on paie ailleurs dans l'industrie;

Ou bien ils vont exiger une modification du plan qui leur rende justice. Quelle serait ce changement de plan? Nous allons maintenant l'expliquer.

## Toutes les dépenses

D'abord, il faudrait que les salaires soient soustraits des recettes avant le partage et non pas après. Cela d'ailleurs est parfaitement logique car on ne peut pas parler de recettes ou de valeur nette de la transformation aussi longtemps qu'on n'a pas déduit les salaires.

Reprenons l'exemple déjà cité: de la même valeur totale de la production:

- 1,500,000.
- 1. La compagnie déduirait d'abord les dépenses: \$ 500,000.
- 2. ... et les salaires 400,000.
- 900,000.
- 3. Ce qui laisserait une somme de \$ 600,000.
- 4. ... à diviser selon le pourcentage convenu. A 50%, par exemple, la division donnerait, au lieu du \$100,000, de tout à l'heure, une somme de... \$ 300,000.

## Part égale

Ainsi, la compagnie se trouverait à payer à part égale, sur "sa" recette, les salaires des employés de bureau et des apprentis.

De plus, la compagnie ne réaliserait elle-même un bénéfice que si les ouvriers touchaient un boni. Les ouvriers ne risqueraient plus de recevoir un salaire de base inférieur tandis que la compagnie empocherait des bénéfices.

Enfin, les ouvriers se trouvent actuellement à la merci des fluctuations dans le prix du textile. Ils peuvent produire, en deux périodes différentes, le même nombre exactement de verges de tissu mais si le prix varie, ils toucheront un boni pour une période et rien pour l'autre.

N'est-ce pas très dangereux ?

## Le plus simple

Comme le disait le grand économiste français Jean Marchal, dans un cours à l'Université de Montréal, il est injuste de lier le revenu de l'ouvrier, revenu qui représente le strict nécessaire, aux fluctuations économiques. Le patron peut y lier ses capitaux parce qu'il en a beaucoup et qu'il n'a pas besoin de chacun de ses dollars pour boucler à chaque semaine.

C'est pourquoi le plus simple serait d'exiger d'abord les mêmes salaires que paie la Dominion Textile (dans certains cas ils sont de 40 cents l'heure plus élevés qu'à la Wabasso). Et si la Wabasso veut ensuite partager les bénéfices, qu'elle le fasse sur cette base et non sur la base de son échelle actuelle qui est inacceptable.

# 100%

Voici un résultat qui plaît toujours. L'élève est tout souriant en présentant à son père son bulletin marqué 100%.

L'ouvrier qui obtient 100% des demandes syndicales est un homme des plus heureux.

"LE TRAVAIL" lui aussi est content, heureux, souriant de constater que l'abonnement collectif du syndicat des employés des mines de Tingwick complète le 100% d'abonnement.

Oui, tous les mineurs, 8 syndicats formant une fédération forte et solide, qui "se tient debout", reçoivent le journal "LE TRAVAIL".

Ils ont compris quel rôle leur journal avait joué, lorsque c'était nécessaire.

Nous sommes heureux de féliciter les responsables de ce succès, soient les officiers, de chacun des syndicats. Ils veulent éduquer "comme il faut" leurs syndiqués et tous les membres qui désirent se tenir "au courant".

Quand aurons-nous d'autres fédérations qui voudront rendre à tous leurs membres le même service ?

Quelques-unes ont "bougé" — les autres "bougeront-elles ?"

L'abonnement collectif est du ressort de chacun. Les responsables, les membres des exécutifs, reçoivent parfois le journal — mais ils devraient faire en sorte que tous les autres aussi en prennent connaissance. Encore une fois, l'objectif de 100% est atteint par une fédération progressive. Les autres suivront-elles un si bel exemple ?

Roger McGINNIS

# Un seul contrat chez Dupuis Frères

Le Syndicat des Employés de Dupuis Frères Ltée vient d'obtenir qu'une seule convention collective de travail soit négociée pour tous les employés de la Maison Dupuis.

En effet, la 2e séance de conciliation du 18 mai, présidée par M. Roger Lapière, a apporté un nouveau développement chez les négociateurs. La Commission de Relations ouvrières, en date du 17 mai, a écrit au représentant de Dupuis Frères que, conformément aux dispositions de l'article 11 de la Loi, il avait l'obligation de négocier les termes d'une seule convention collective de travail suivant le certificat de reconnaissance émis par la Commission.

L'aviséur légal de Dupuis, accompagné de M. Emile Fréchet, directeur du personnel au magasin, et de M. Léonard Dubé, directeur du personnel au comptoir postal, a fait savoir au conciliateur et aux représentants du syndicat que vendredi le 25, à la prochaine séance de conciliation, il apporterait les contre-propositions de Dupuis Frères au projet syndical du 4 avril.

Les représentants des employés qui assistaient à la 2e séance de conciliation étaient les suivants: Me Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique de la C.T.C.C.; Marcel Lanouette, agent d'affaires du syndicat; Jean Normandin, président du syndicat; René Ouellet, vice-président; Maurice Rivard, secrétaire; Laurent Saint-Gelais, trésorier; Mme Thérèse Charbonneau, assistant-trésorier, ainsi que M. L. Therrien, expert dans la question du coût de la vie.

Le syndicat attend donc au 25 mai pour étudier les contre-propositions de Dupuis Frères avant de déterminer la marche future des négociations.

# Le Mystère de la Messe à Montréal

C'est le 31 mai prochain, au Stadium de Montréal, angle des rues De Lorimier et Ontario, que les Compagnons présenteront de nouveau le plus grandiose pageant qu'ils aient jamais monté. Le Mystère de la Messe, drame liturgique d'Henri Ghéon.

Ce spectacle qui sera sous la haute présidence d'honneur de l'archevêque de Montréal, S. E. Mgr Paul-Emile Léger, a été demandé aux Compagnons par le Comité diocésain d'Action Catholique de Montréal pour clôturer la campagne des Associations catholiques sur la messe.

Les Compagnons monteront Le Mystère de la Messe pour la première fois en 1938 à l'occasion du Congrès eucharistique de Québec. Ce fut une date très importante dans l'histoire des Compagnons puisque c'était la première fois qu'ils sortaient de Ville St-Laurent, leur berceau. La foule des 120,000 spec-

tateurs qui se pressa alors pour voir ce spectacle et qui en sortait conquise, éblouie et meilleure se rendit immédiatement compte que la jeune troupe avait atteint à la maturité. Tous ceux qui se sont rendus l'an dernier à l'arena du Collège St-Laurent pour voir La Passion présentée à l'occasion de l'Année sainte ne voudront pas manquer ce nouveau pageant et trouveront dans cette manifestation chrétienne de quoi raffermir leur foi. Le spectacle du Mystère de la Messe sera suivi d'un sermon et d'une messe à minuit par Son Excellence Mgr P.-E. Léger. Comme ce sera le premier vendredi du mois et la fête du Sacré-Coeur, il y aura distribution de la Communie au stadium même. Les billets sont en vente à prix populaire, à la Permanence des Compagnons, 2022 est, rue Sherbrooke, tél.: AMherst 7739.

# LA SEMAINE

## NOS DELEGUES VISITENT LE SAINT PERE



La délégation de la C.T.C.C. à Rome a été reçue en audience par le Saint Père. On reconnaît entre autres sur la photo, de gauche à droite : M. Horace Laverdure et MM. les abbés Bergeron et Frigon; aux côtés du Souverain Pontife, Mgr Garant et M. Gérard Picard; à genoux, à droite, le Frère Clément Locquell, auteur du reportage que nous publions aujourd'hui en première page. Le TRAVAIL donnera la semaine prochaine des extraits d'une lettre du président, arrivée trop tard pour l'édition actuelle.

## RIMOUSKI

### Élections

A la suite des élections du Syndicat catholique de l'Industrie du Bois de Cap Chat, les officiers suivants ont été élus : MM. H. Côté, réélu président; L. Lepage, vice-président; F. Lemieux, 2ième vice-président; A. DeRoy, secrétaire-archiviste; L. Ducasse, secrétaire-financier; L. Lamarre, sentinelle; J.-L. Bernatchez, gardien.

Les élections étaient sous la présidence de M. O. DeRoy, agent d'affaires du syndicat de Cap Chat.

## MONTREAL

### Coût de la vie

Le Syndicat des Employés de Back River Power, vient de recevoir une augmentation de 3 cents l'heure en raison d'une clause prévoyant un rajustement tous les 3 mois si une hausse se faisait sentir dans le coût de la vie.

Quant au Syndicat des Employés de Bennet Ltée de Chambly Canton, ils ont profité du même avantage même s'il n'y avait pas de clause à cet effet dans la convention.

### Elections chez les journalistes

Le 11 mai dernier avait lieu les élections de l'Association des Journaliers et Manoeuvres incorporée (C.T.C.C.), 1231 est, rue De Montigny, et le résultat fut le suivant : président, M. Paul-Emile Blain; premier vice-président, M. R. Ducharme; deuxième vice-président, M. J. Blanchette, élu par acclamation; secrétaire - trésorier, M. Clovis Langlois, élu par acclamation; secrétaire-financier et correspondant, M. Léo Boucher, élu par acclamation; sentinelle, M. A. Chaumont élu par acclamation.

L'élection des officiers fut présidée par M. A. Gosselin, président du Conseil des Métiers de la Construction qui fit une brève allocution avant la mise en nomination et félicita les nouveaux officiers, qui auront la tâche de conduire à bonne fin l'orientation de l'organisation au cours de l'année qui commence.

M. Léo Boucher, agent d'affaires du local, agissait comme secrétaire d'élection.

Le rapport de l'agent d'affaires souligne que les demandes de main-d'oeuvre affluent constamment au bureau et M. Boucher a demandé aux membres présents d'inviter leurs amis à se joindre sans tarder au local.

M. Malo, président sortant de charge, a procédé à l'initiation de 25 nouveaux membres.

La prochaine assemblée de l'association aura lieu le 25 mai prochain, en soirée, à l'adresse précitée et les retardataires sont priés de profiter de la circonstance pour régler leurs comptes avec le secrétaire-trésorier.



M. LEO BOUCHER

### Organisation terminée

L'organisation à la London Paper Box qui emploie quelque 55 ouvriers vient de se terminer. Les organisateurs MM. G. Poitras et E. Petit présenteront bientôt la demande de certification.

### Election

Voici les noms des nouveaux officiers élus au Conseil syndical des Syndicats de l'Union des Travailleurs du Carton et Papier fabriqués : MM. R. Naud, président; M. Pépin, vice-président; R. Charon, secrétaire-archiviste; U. Rochette, trésorier; S. Chartrand, secrétaire - financier; G. Poitras, agent d'affaires.

## VICTORIAVILLE

Les dernières nouvelles qui nous parviennent de Victoriaville concernent l'arbitrage entre la Eastern Furniture et le syndicat local. La compagnie, paraît-il, va plaider incapacité financière.

Quant à la Victoriaville Specialties, qui se trouve aussi à l'arbitrage, elle a avisé le tribunal que sa preuve sera basée elle aussi sur l'incapacité de payer.

### Arbitrage

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Victoriaville a demandé l'arbitrage à la suite de négociations infructueuses avec la

compagnie Fournier Ltée. Points en litige : toute la convention.

## SOREL

Les négociations commenceront bientôt entre le Syndicat des Employés des Chantiers maritimes de Sorel et la Marine Industries. Les principales demandes se résument à ceci : 10 cents l'heure d'augmentation en plus des 10 cents déjà accordés et payés; 6 fêtes chômées et payées; 2 semaines de vacances après 5 ans de service et une échelle mobile au cas où le coût de la vie augmenterait, et un plan d'assurance contributoire.

### Sorel Industries

A la suite d'une audition et d'une enquête, la Commission de Relations ouvrières a ordonné un vote à Sorel Industries.

La date de ce vote vient d'être fixée à mardi le 29 mai.

## HULL

### Un nouveau syndicat

Le nouveau syndicat dont il est question groupe de 300 à 400 ouvriers de l'industrie des moulins à bois de la région de La Lièvre. Il sera connu sous le nom de Syndicat industriel de La Lièvre.

C'est pour répondre au désir exprimé par les travailleurs que MM. Fernand Phillon et Anatole Lacombe ont procédé à l'organisation du syndicat. La demande de certification a été adressée le 11 mai dernier.

Actuellement, le syndicat groupe les travailleurs de trois moulins situés à Val des Bois, P.Q. L'organisation de cette industrie s'étendra à tout le territoire situé le long de La Lièvre, soit de Buckingham à Mont-Laurier.

### Elections

La mise en nomination pour les officiers du syndicat ci-haut mentionnés a donné les résultats suivants : président, M. D. Vallières; vice-président, M. A. Morin; secrétaire-archiviste, M. T. Marion; secrétaire-trésorier, M. R. Thibault; sentinelle, M. V. Simard; agent d'affaires, M. F. Phillon.

Les élections étaient sous la présidence de M. T. Marion, maire de Villeneuve.

## SHERBROOKE

Plusieurs syndicats des Cantons de l'Est auront recours à l'arbitrage pour régler leurs différends de travail. On sait que la C.T.C.C., à l'instar des autres mouvements ouvriers du pays, a commencé une campagne nationale de demandes d'augmentations de salaires, afin de combler les déficits causés par

## Le coin du publiciste

### Amiante

En outre du syndicat de St-Remi de Tingwick qui vient de prendre 500 abonnements, tel que relaté dans une autre colonne, voici la liste des syndicats recrutés depuis la dernière publication du coin du publiciste.

### Montréal

Le Syndicat des Journalistes de Montréal, dont le secrétaire est M. Gérard Pelletier, nous a fait parvenir son abonnement.

### Syndicat des Employés de Dupuis Frères

Ces employés ont augmenté le nombre de leurs abonnés à notre journal. En effet, tous le reçoivent depuis quelque temps afin de se tenir au courant des développements qui devraient normalement avoir lieu.

### Boîte de carton

Nous avons déjà comme abonnés une partie des employés de la Standard Paper Box. Un autre groupe d'ouvriers, ceux du papier gaufré, ont bien voulu suivre l'exemple des autres en s'abonnant eux aussi.

### Grand-Mère

Nous sommes heureux de souligner que le Syndicat du Vêtement de Grand-Mère désire lui aussi faire connaître à tous ses syndiqués ce qui se passe dans le mouvement via l'abonnement collectif.

### St-Hyacinthe

Tous savent que dans St-Hyacinthe le journal est très lu mais comme il y a toujours de la place pour une amélioration quelconque, nous désirons souligner que l'abonnement collectif des ouvriers de la Goodyear va non seulement accroître le nombre des lecteurs dans la ville même mais aussi augmenter le pourcentage des lecteurs dans la Fédération du Textile.

### L'Islet

Bien que quelques-uns des syndiqués de la fonderie recevaient le journal, il fut décidé récemment que tous devraient s'inspirer, et ce toutes les semaines, de la doctrine prêchée par la C.T.C.C.

### Arvida

Bien que la décision arbitrale n'ait pas encore été rendue, les ouvriers de l'aluminium, lors d'une assemblée générale, ont été mis au courant, par le soussigné, qu'il avait été question avec l'exécutif d'un projet d'abonnement collectif qui devrait se réaliser sous peu.

### Coaticook

Ce syndicat de la Fédération du Textile, lors d'une visite faite chez lui a décidé de payer pour quelques mois un abonnement à tous afin de les inciter à trouver une formule qui sans trop diminuer les revenus de la caisse, permettrait aux ouvriers de recevoir toutes les semaines le journal.

### Warwick

Avec le confrère René Gosselin de la Fédération du Textile, le publiciste avait l'occasion de visiter récemment, en plus du centre mentionné précédemment, le centre de Warwick. Là aussi le syndicat a décidé de faire un effort méritoire dans le but de poursuivre la campagne d'éducation lancée au congrès de Sherbrooke en 1950 par la C.T.C.C.

Par ces contacts divers et par la bonne volonté manifestée par quelques responsables, le tirage s'accroît. Il faudrait néanmoins un effort plus soutenu pour atteindre notre objectif avant le congrès de 1951.

Tous les intéressés peuvent toujours prendre contact avec le soussigné.

Roger McGINNIS

la hausse du coût de la vie.

### A la Panther Rubber

Les employés de la Panther Rubber n'ont pu en venir à une entente avec leurs patrons après 7 séances de négociations directes et une séance de conciliation.

Le syndicat en appellera donc à un tribunal d'arbitrage.

On sait que les employés de la Panther Rubber sont en négociations depuis plusieurs mois afin d'obtenir de meilleures conditions de travail.

M. Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique de la C.T.C.C., sera le

procureur de l'Association des Employés du Caoutchouc.

### A la Austin Glove

Le projet d'amendement à la convention collective des salariés de la Austin Glove a été mis à la poste, dernièrement, et l'on s'attend à des développements rapides dans cette affaire.

Les employés de cette usine, affiliés à la C.T.C.C., réclament de meilleures conditions de travail.

M. Roland Thibodeau, agent négociateur de la Fédération des Gantiers, sera le procureur du syndicat.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER

Rédacteur en chef : FERNAND JOLICOEUR

Administrateur : MARCEL ETHIER

Publiciste : ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.